

**Direction de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale**

DIRECTION

ARRETE N°21/2018/DJSCS

Portant modification de la composition nominative du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat



LE PREFET DE MAYOTTE

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de l'action sociale et des familles notamment les articles L 224-1 à L 224-3, L 544-1 à L 545-5 et R 224-1 à R 224-25 ;
- VU** l'article L.224-2 du code de l'action sociale et des familles permettant le renouvellement par moitié du conseil de famille ;
- VU** le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 28 mars 2018 portant nomination de monsieur Dominique SORAIN, en qualité de préfet de Mayotte et délégué du gouvernement ;
- VU** le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de monsieur Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2013, portant nomination de madame Brigitte PERAIN en qualité de membre du conseil de famille, jusqu'au 26 octobre 2018 ;
- VU** l'arrêté du 22 septembre 2017 portant nomination de monsieur Patrick BONFILS en qualité de directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte à compter du 1^{er} octobre 2017 ;
- VU** le courrier n°2018-02, précisant la non reconduction du mandat de madame Brigitte PERAIN ;
- VU** le courrier n°2018-11, précisant la fin de mandat concernant madame Badrya MADI BOINAIDI ;
- VU** le courrier n°2018-09, précisant la fin de mandat concernant madame Souniati BAMANA
- SUR** proposition de Monsieur de Directeur de la Direction de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale,

ARRETE

Article 1 :

- Le mandat de madame Brigitte PERAIN, membre du conseil de famille a pris fin le 26 octobre 2018. Madame Brigitte PERAIN n'a pas souhaité renouveler ce mandat.
- Le mandant de madame Souniati BAMANA, membre du conseil de famille a pris fin le 26 octobre 2018. Madame Souniati BAMANA n'a pas souhaité renouveler ce mandat.
- Le mandat de madame Badrya MADI BOINAIDI a pris fin le 26 octobre 2018. Elle a totalisé deux mandats complets de membre titulaire et suppléant.

Article 2 :

- Madame Chamssia MADI MDAHOMA, cadre sage-femme, est nommée membre titulaire du Conseil de famille au titre des personnes qualifiées.
La désignation de madame Chamssia MADI MDAHOMA prend effet le 27 octobre 2018 pour une durée de 6 ans renouvelable une fois, soit jusqu'au 26 octobre 2024.
- Madame Zourfa ZOUBERT, éducatrice de jeunes enfants, est nommée membre titulaire du Conseil de famille au titre des personnes qualifiées.
La désignation de madame Zourfa ZOUBERT prend effet le 27 octobre 2018 pour une durée de 6 ans renouvelable une fois, soit jusqu'au 26 octobre 2024.
- Madame Laouia AHMED ALLAOUI, est nommée membre titulaire du Conseil de famille en qualité de membre d'une association d'assistants familiaux.
La désignation de madame Laouia AHMED ALLAOUI prend effet le 07 novembre 2018 pour une durée de 6 ans renouvelable une fois, soit jusqu'au 06 novembre 2024.
- Madame Kalou ASSOUMANI, est nommée membre suppléant du Conseil de famille en qualité de membre d'une association d'assistants familiaux.
La désignation de madame Kalou ASSOUMANI prend effet le 07 novembre 2018 pour une durée de 6 ans renouvelable une fois, soit jusqu'au 06 novembre 2024.

Article 3 :

Le Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat est dorénavant, composé comme tel :

| Deux représentants du conseil général désignés par cette assemblée, sur proposition de son président | Membres | | Date d'entrée | Date de sortie |
|--|-----------|-------------------------------|---------------|----------------|
| | Titulaire | Suppléant | 16/10/2015 | 15/10/2021 |
| Deux membres d'associations familiales, dont une association de familles adoptives | Titulaire | M. Ali DEBRE COMBO | | |
| | Suppléant | Mme Mariame SAID | | |
| | Titulaire | M. Issa ISSA ABDOU | | |
| Membre de l'association d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat | Suppléant | Mme Fatimatié RAZAFINATOANDRO | 20/10/2015 | 19/10/2021 |
| | Titulaire | Mme Cécile PERRON | | |
| | Titulaire | Mme Inaya AHMED | | |
| | Suppléant | M. M'Niri MCHAMI | A désigner | |

| | | | | |
|--|------------------|---------------------------|------------|------------|
| Membre d'une association d'Assistants Familiaux | Titulaire | Mme Laouia AHMED ALLAOUI | 07/11/2018 | 06/11/2024 |
| | Suppléant | Mme Kalou ASSOUMANI | | |
| Deux personnalités qualifiées | Titulaire | Mme Chamssia MADI MDAHOMA | 27/10/2018 | 26/10/2024 |
| | Titulaire | Mme Zourfa ZOUBERT | | |

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 :

Le Préfet et le Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le

21 NOV. 2018

Le ~~Préfet~~ ~~Mayotte~~
 Pour le Préfet et par délégation
 le Secrétaire général adjoint



Dominique FOSSAI

Copies :

Recueil des actes administratifs
 Madame Brigitte PERAIN
 Madame Souniati BAMANA
 Madame Badrya MADI BOINAIDI
 Madame Chamssia MADI MDAHOMA
 Madame Zourfa ZOUBERT
 Madame Laouia AHMED ALLAOUI
 Madame Kalou ASSOUMANI